

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 729 110**

②1 N° d'enregistrement national : **95 00217**

⑤1 Int Cl<sup>6</sup> : B 60 R 7/04, 7/06

①2

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 10.01.95.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 12.07.96 Bulletin 96/28.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : ECIA EQUIPEMENTS ET  
COMPOSANTS POUR L INDUSTRIE AUTOMOBILE  
— FR.

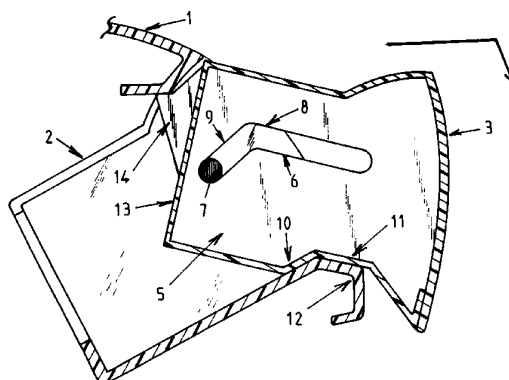
⑦2 Inventeur(s) : ROPITAL JEAN FRANCOIS.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : CABINET LAVOIX.

⑤4 DISPOSITIF DE RANGEMENT D'OBJETS, NOTAMMENT DANS UN VEHICULE AUTOMOBILE.

⑤7 Ce dispositif comportant un logement (2) prévu dans une pièce d'équipement (1) du véhicule et adapté pour recevoir un tiroir (3) de rangement des objets, déplaçable entre une position escamotée dans le logement et une position en saillie hors de celui-ci, les parois latérales (5) du tiroir (3) et les parois correspondantes de la pièce (1) délimitant le logement, comportant des moyens (6, 7) à parties en saillie et à pistes complémentaires de guidage des déplacements du tiroir, est caractérisé en ce que les pistes comprennent au moins deux portions inclinées l'une par rapport à l'autre (8, 9), permettant l'une (8), un déplacement à coulissement du tiroir (3) dans le logement (2), parallèle à l'axe de celui-ci, vers et depuis sa position escamotée, et l'autre (9), un basculement du tiroir (3) par rapport à l'axe du logement (2), vers et depuis sa position en saillie hors du logement.



FR 2 729 110 - A1



La présente invention concerne un dispositif de rangement d'objets, notamment dans un véhicule automobile.

On connaît déjà dans l'état de la technique, un certain nombre de dispositifs de rangement d'objets dans les véhicules automobiles, qui comportent un logement  
5 prévu dans une pièce d'équipement du véhicule, telle que par exemple la planche de bord de celui-ci, et adapté pour recevoir un tiroir de rangement des objets, déplaçable par exemple par un utilisateur entre une position escamotée  
10 dans le logement et une position en saillie hors de celui-ci.

En règle générale, le tiroir est monté déplaçable à coulissement dans le logement correspondant de la pièce d'équipement et les parois latérales de ce tiroir et  
15 les parois correspondantes de la pièce d'équipement délimitant le logement, comportent des parties en saillie et des pistes complémentaires de guidage de ces déplacements du tiroir dans le logement, le long de l'axe de celui-ci.

On conçoit cependant que ces dispositifs présentent un certain nombre d'inconvénients notamment au niveau de l'accessibilité au tiroir et notamment aux objets  
20 disposés au fond de celui-ci.

Le but de l'invention est donc de résoudre ces  
25 problèmes.

A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif de rangement d'objets, notamment dans un véhicule automobile, du type comportant un logement prévu dans une pièce d'équipement du véhicule et adapté pour recevoir un  
30 tiroir de rangement des objets, déplaçable entre une position escamotée dans le logement et une position en saillie hors de celui-ci, les parois latérales du tiroir et les parois correspondantes de la pièce d'équipement délimitant le logement, comportant des moyens à parties en  
35 saillie et à pistes complémentaires de guidage des dépla-

5 cements du tiroir dans le logement, caractérisé en ce que les pistes comprennent au moins deux portions inclinées l'une par rapport à l'autre, permettant l'une, un déplacement à coulissement du tiroir dans le logement, parallèle à l'axe de celui-ci, vers et depuis sa position escamotée, et l'autre, un basculement du tiroir par rapport à l'axe du logement, vers et depuis sa position en saillie hors du logement.

10 Avantageusement, la paroi de fond du tiroir comporte un renforcement adapté pour venir en appui sur une surface de butée de la pièce d'équipement, en position basculée en saillie hors du logement, de ce tiroir.

15 L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :

20 - les Figs 1 et 2 représentent des vues en perspective d'un dispositif de rangement d'objets selon l'invention, dans lesquelles le tiroir est représenté respectivement en position escamotée et en position en saillie hors du logement; et

- les Figs 3 et 4 représentent des vues en coupe de ce dispositif de rangement illustrant le fonctionnement de celui-ci.

25 Ainsi qu'on peut le voir sur ces figures, un dispositif de rangement d'objets selon l'invention est adapté pour être intégré par exemple dans une pièce d'équipement d'un véhicule automobile, telle que la planche de bord de celui-ci, cette pièce d'équipement étant désignée par la référence générale 1 sur ces figures.

30 Cette pièce d'équipement comporte alors un logement 2 adapté pour recevoir un tiroir 3 de rangement des objets.

Ce tiroir 3 comporte par exemple des moyens de manipulation par un utilisateur, désignés par la référence générale 4 et constitués par exemple par une poignée permettant à cet utilisateur de déplacer ce tiroir entre  
5 une position escamotée dans le logement, illustrée sur la figure 1 et une position en saillie hors de celui-ci, illustrée sur la figure 2.

De manière classique, les parois latérales du tiroir et les parois correspondantes de la pièce d'équipement délimitant le logement, comportent des moyens à  
10 parties en saillie et à pistes complémentaires de guidage des déplacements du tiroir dans le logement.

C'est ainsi par exemple comme on peut le voir sur les figures 3 et 4, que la paroi latérale 5 du tiroir  
15 3 peut comporter une piste de guidage 6 qui se présente par exemple sous la forme d'une lumière de celle-ci, adaptée pour coopérer avec une partie en saillie complémentaire 7 formée par exemple par un téton de la paroi latérale correspondante de la pièce d'équipement, délimitant le logement.  
20

L'inverse peut également être envisagé.

Selon l'invention, les pistes de guidage, par exemple 6, comprennent au moins deux portions inclinées l'une par rapport à l'autre et désignées par exemple par  
25 les références 8 et 9 sur les figures 3 et 4 pour cette piste 6, permettant l'une 8, un déplacement à coulissement du tiroir dans le logement, parallèle à l'axe de celui-ci, vers et depuis sa position escamotée et l'autre 9, un basculement du tiroir par rapport à l'axe du logement,  
30 vers et depuis sa position en saillie hors du logement.

On conçoit en effet au vu de ces figures, que lorsque l'utilisateur souhaite déplacer le tiroir de sa position escamotée dans le logement vers sa position en saillie hors du logement, il commence par déplacer celui-

ci à coulissement dans le logement, le long de l'axe de celui-ci.

Lors de cette première phase de déplacement du tiroir, la portion 8 de la piste 6 se déplace autour du  
5 téton 7.

Lors d'une seconde phase de déplacement de ce tiroir, celui-ci peut basculer vers sa position en saillie hors du logement et au cours de cette seconde phase de déplacement, c'est la portion 9 de la piste 6, inclinée  
10 par rapport à la portion 8 de celle-ci, qui se déplace autour du téton 7 comme cela est illustré sur la figure 4.

Ainsi que cela est représenté sur ces figures, la paroi de fond du tiroir, désignée par la référence 10, comporte avantageusement un renforcement 11 adapté pour  
15 venir en appui sur une surface de butée 12 de la pièce d'équipement, en position basculée en saillie hors du logement, du tiroir, pour délimiter cette position basculée.

La paroi arrière du tiroir 3, désignée par la  
20 référence 13, peut également comporter des moyens de butée 14 adaptés pour coopérer avec une surface de butée complémentaire de la pièce d'équipement 1 du véhicule, pour éviter toute dégradation des moyens de guidage et tout dégagement accidentel du tiroir, du logement.

Lorsque l'utilisateur souhaite à nouveau escamoter le tiroir à l'intérieur du logement correspondant de la pièce d'équipement, il déplace celui-ci dans un premier temps, par basculement, pour le ramener dans l'axe du logement, la portion 9 de la piste 6 se déplaçant autour  
30 du téton 7, puis, lorsque le tiroir est dans l'axe de ce logement, l'utilisateur n'a plus qu'à pousser celui-ci pour l'escamoter dans le logement, la portion 8 de la piste 6 se déplaçant autour du téton 7.

On conçoit alors que cette structure présente un  
35 certain nombre d'avantages dans la mesure où elle permet

d'améliorer l'accès aux objets disposés dans le tiroir et en particulier au fond de celui-ci, tout en facilitant le rangement d'objets encombrants dans le tiroir, par un dégagement plus important de celui-ci, du logement correspondant de la pièce d'équipement.

Il va de soi bien entendu que différents modes de réalisation de ce dispositif peuvent être envisagés et que des parties en saillie et des pistes de guidage complémentaires différentes de celles décrites peuvent être utilisées pour assurer le guidage des déplacements du tiroir dans le logement.

Il va de soi également que des pièces d'équipement du véhicule, autres que la planche de bord de celui-ci, telles que par exemple les portières, les accoudoirs de siège, etc., peuvent être équipées d'un tel dispositif.

Les pistes de guidage peuvent également être munies par exemple d'une troisième portion s'étendant à partir de la seconde portion 9 de celles-ci, par exemple à peu près parallèlement à la première 8, pour permettre par exemple un dégagement encore plus important du tiroir, cette troisième portion débouchant par exemple au niveau de la paroi arrière 13 du tiroir, pour permettre un dégagement complet du tiroir, du logement de la pièce d'équipement.

**REVENDICATIONS**

1. Dispositif de rangement d'objets, notamment dans un véhicule automobile, du type comportant un logement (2) prévu dans une pièce d'équipement (1) du véhicule et adapté pour recevoir un tiroir (3) de rangement des objets, déplaçable entre une position escamotée dans le logement et une position en saillie hors de celui-ci, les parois latérales (5) du tiroir (3) et les parois correspondantes de la pièce d'équipement (1) délimitant le logement, comportant des moyens (6,7) à parties en saillie et à pistes complémentaires de guidage des déplacements du tiroir dans le logement, caractérisé en ce que les pistes comprennent au moins deux portions inclinées l'une par rapport à l'autre (8,9), permettant l'une (8), un déplacement à coulissement du tiroir (3) dans le logement (2), parallèle à l'axe de celui-ci, vers et depuis sa position escamotée, et l'autre (9), un basculement du tiroir (3) par rapport à l'axe du logement (2), vers et depuis sa position en saillie hors du logement.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la paroi de fond (10) du tiroir (3) comporte un renforcement (11) adapté pour venir en appui sur une surface de butée (12) de la pièce d'équipement (1) en position basculée en saillie hors du logement de ce tiroir.

3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les pistes sont formées par des lumières (6) des parois latérales (5) du tiroir (3) tandis que les parties en saillie (7) sont formées par des tétons des parois correspondantes de la pièce d'équipement, délimitant le logement.

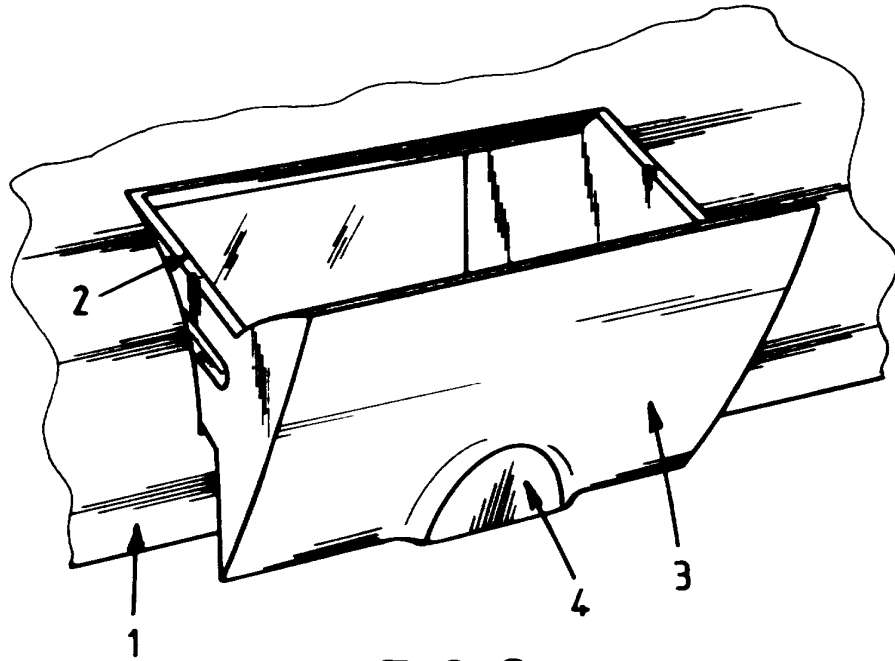


FIG. 2

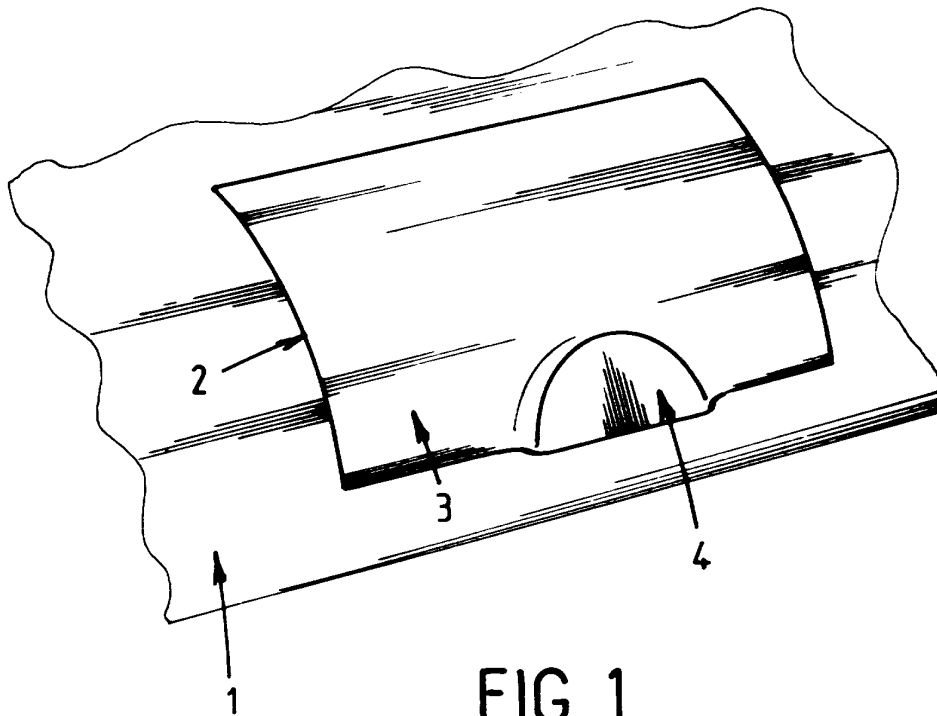
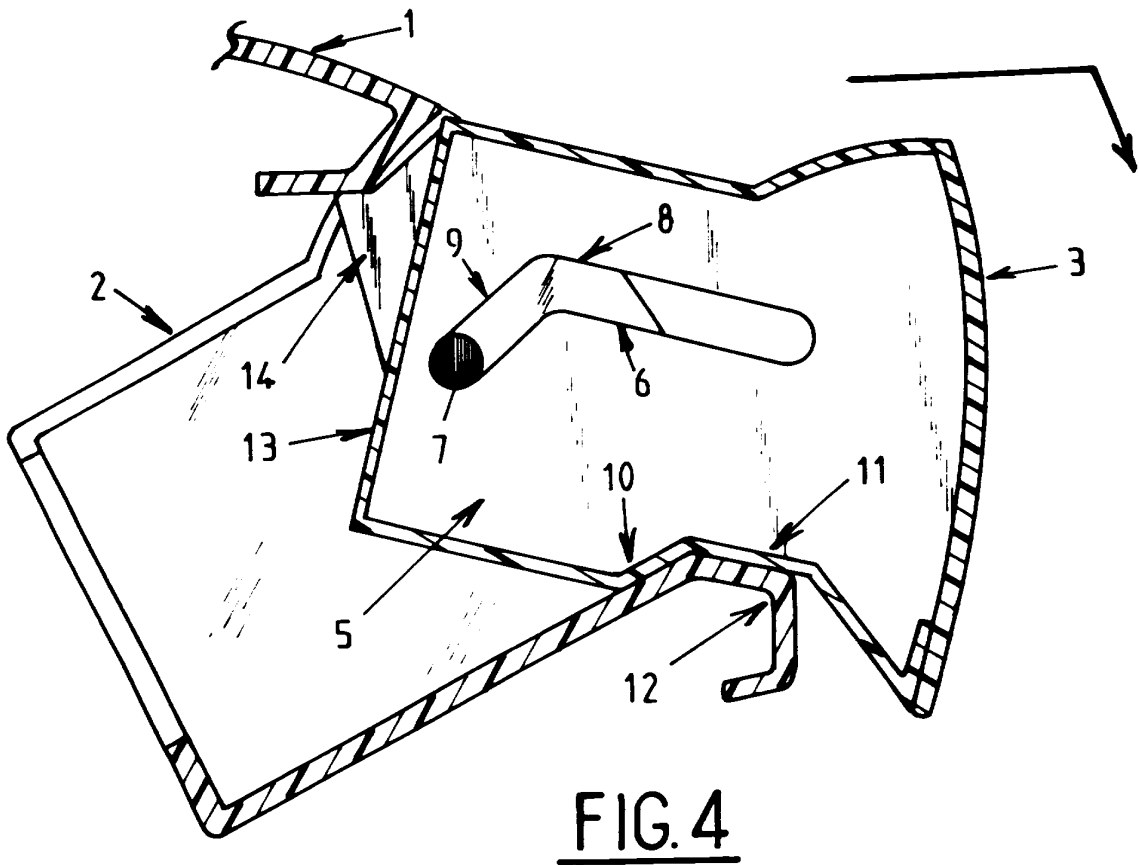
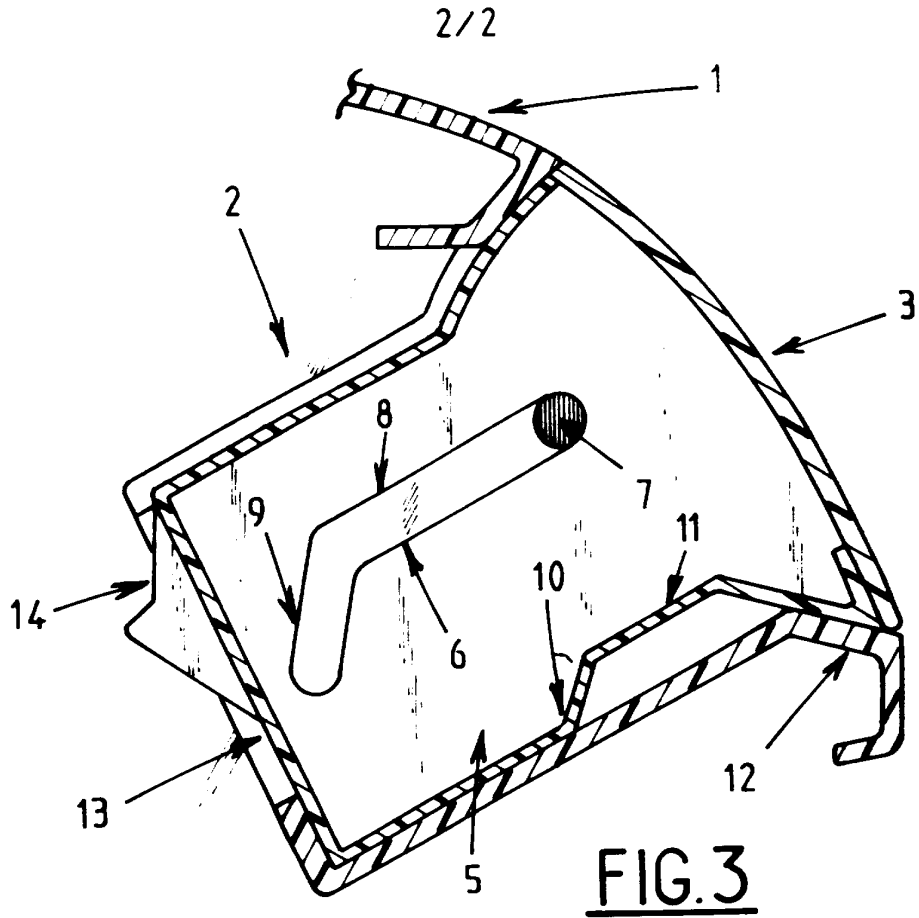


FIG. 1



INSTITUT NATIONAL

RAPPORT DE RECHERCHE  
PRELIMINAIRE

de la  
PROPRIETE INDUSTRIELLE

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 508825  
FR 9500217

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS   |   | Revendications concernées de la demande examinée |
|---|---|--|
| Catégorie   | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes |  |
| A   | EP-A-0 546 668 (FORD MOTOR COMPANY)<br>* figures 1-4 *<br>---                   | 1  |
| A   | DE-A-34 32 739 (ADAM OPEL)<br>* figures 1-4 *<br>---                            | 1  |
| A   | DE-U-86 24 160 (SIDLER)<br>* figures 1-3 *<br>---                               | 1  |
| A   | US-A-3 503 648 (E.E. JAMES)<br>* figures 1-4 *<br>-----                         | 1  |
|   |   | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. CL. G)      |
|   |   | B60R   |
| Date d'achèvement de la recherche   |   | Examineur  |
| 26 Septembre 1995   |   | Kusardy, R                                       |
| <p><b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul<br/>                     Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br/>                     A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général<br/>                     O : divulgation non-écrite<br/>                     P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention<br/>                     E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.<br/>                     D : cité dans la demande<br/>                     L : cité pour d'autres raisons</p> <p>~ ~ ~ ~ ~<br/>                     &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p> |   |  |

1  
EPO FORM 1503 01.82 (P04C13)